

Budget Primitif 2015

Note de Synthèse

I - FINANCES COMMUNALES

1.1. Vote des taux d'imposition

Les services fiscaux ont notifié les bases d'imposition pour l'année 2015 :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit assuré
Taxe d'habitation	7.863.000 €	12,80 %	1.006.464 €
Foncier bâti	4.873.000 €	14,00 %	682.220 €
Foncier non bâti	61.800 €	25,18 %	15.561 €
TOTAL			1.704.245 €

Taxes	Montant compensatoire
Taxe d'habitation	59.729 €
Foncier bâti	2.926 €
Foncier non bâti	1.095 €
Dotations spécifiques	1.487 €
TOTAL	65.237 €

Si l'on ajoute le produit assuré et les allocations compensatrices, le produit fiscal assuré s'élève à : **1.769.482 €** (soit une augmentation de 1.52 % par rapport à 2014). Malgré la faible évolution des bases d'imposition, il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2015.

I-2 BUDGET PRIMITIF 2015

Section de fonctionnement

1 – Dépenses de fonctionnement

⇒ Les charges à caractère général s'élèvent à	1.207.000,00 €
⇒ Les charges de personnel s'élèvent à	2.044.500,00 €
⇒ Les charges de gestion courante s'élèvent à	382.140,00 €
⇒ Les atténuations de produits s'élèvent à	190.710,04 €
⇒ Les charges financières s'élèvent à	97.253,85 €
Elles décomposent ainsi :	
✓ intérêts des emprunts communaux	21.409,55 €
✓ intérêts des autres dettes	76.904,90 €
✓ intérêts courus non échus	-1.060,60 €
⇒ Les charges exceptionnelles s'élèvent à	1.000,00 €
⇒ La dotation aux amortissements s'élève à	66.321,37 €
⇒ Les dépenses imprévues s'élèvent à	39,33 €
⇒ Le virement à la Section d'Investissement s'élève à	182.771,41 €

AU TOTAL, LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

S'ÉLEVENT À 4.171.736,00 €

2 – Recettes de fonctionnement

⇒ Les produits des services s'élèvent à	317.000,00 €
⇒ Les impôts et taxes s'élèvent à	2.032.599,00 €
⇒ Les dotations et participations s'élèvent à	1.110.237,00 €
⇒ Les autres produits de gestion courante s'élèvent à	705.000,00 €
⇒ Les produits exceptionnels s'élèvent à	500,00 €
⇒ Les atténuations de charges s'élèvent à	6.400,00 €

au titre du remboursement sur rémunération du personnel.

AU TOTAL, LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

S'ÉLEVENT A 4.171.736,00 €.

SECTION INVESTISSEMENT

1 – Dépenses d'investissement

⇒ Le remboursement du capital des emprunts s'élève à		147.914,78 €
Il se décompose ainsi :		
✓ Capital des emprunts communaux	25.495,88 €	
✓ Capital des emprunts SIVOM	122.418,90 €	
⇒ Les dépenses d'équipement individualisées en opérations s'élèvent à	198.028,00 €	
et se décomposent ainsi :		
✓ Vidéoprotection 2015	15.000,00 €	
✓ Informatisation services administratifs	25.000,00 €	
✓ Travaux et aménagements divers	50.000,00 €	
✓ Bâtiments communaux	50.000,00 €	
✓ Rénovation Eglise Sainte-Rosalie	48.215,00 €	
✓ Construction EMAI	9.813,00 €	
⇒ Les dépenses d'équipement non individualisées s'élèvent à		315.000,00 €
et se décomposent ainsi :		
✓ Concessions et droits similaires (logiciels)	5.000,00 €	
✓ Matériel de bureau et informatique	5.000,00 €	
✓ Mobilier	5.000,00 €	
✓ Avances et acomptes versées sur immo.	300.000,00 €	
⇒ Les restes à réaliser de l'année 2014 s'élèvent à		123.150,00 €

EN DEFINITIVE, LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

S'ÉLEVENT A 784.092,78 €.

2 – Recettes d'investissement

⇒ Les dotations et fonds divers s'élèvent à	420.000,00 €
- au titre du FCTVA	
⇒ Les amortissements des immobilisations s'élèvent à	66.321,37 €
⇒ Le virement de la Section de Fonctionnement s'élève à	182.771,41 €
⇒ Les restes à réaliser de l'année 2014 s'élèvent à	115.000,00 €

EN DEFINITIVE, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

S'ELEVENT A 784.092.78 €.

**TOUTES SECTIONS CONFONDUES,
LES DEPENSES ET LES RECETTES S'EQUILIBRENT A 4.955.828,78 €**